

€

ALLOCUTION PRONONCEE PAR
M. GASTON E. THORN
PRESIDENT DE LA COMMISSION DES
COMMUNAUTES EUROPEENNES

" LA COMMUNAUTE EUROPEENNE ET L'ENTREPRISE EN 1984 "

LE 27 FEVRIER 1984 A PARIS

DINER DEBAT DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DE L'ASSEMBLEE PERMANENTE DES CHAMBRES DE
COMMERCE ET D'INDUSTRIE

SEUL LE TEXTE PRONONCE FAIT FOI.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MESDAMES, MESSIEURS,

PERMETTEZ-MOI TOUT D'ABORD DE VOUS DIRE LE PLAISIR ET L'HONNEUR QUE J'ÉPROUVE À ME TROUVER CE SOIR PARMİ VOUS. VOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUE EN QUELQUE SORTE LE MIROIR DU TISSU ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE, INDUSTRIE ET COMMERCE CONFONDUS. PARLER DEVANT VOUS, C'EST DONC BÉNÉFICIER D'UN CONTACT DIRECT ET PRIVILÉGIÉ AVEC LES ACTEURS DE LA VIE ÉCONOMIQUE FRANÇAISE.

J'AIMERAIS PROFITER DE CE CONTACT POUR VOUS PARLER DE L'EUROPE ET AUSSI, À TRAVERS VOS QUESTIONS, SAVOIR CE QUE VOUS PENSEZ DE NOTRE COMMUNAUTÉ, CE QUE VOUS ATTENDEZ D'ELLE.

J'AI CHOISI CE SOIR DE VOUS ENTRETENIR DE "LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE ET DE L'ENTREPRISE EN 1984". CHOIX QUE L'ON PEUT JUGER NATUREL OU, AU CONTRAIRE, ÉTRANGE: NATUREL, PUISQUE JE M'ADRESSE À DES CHEFS D'ENTREPRISE, ÉTRANGE PARCE QUE LES PRÉOCCUPATIONS IMMÉDIATES DE L'EUROPE SONT, HÉLAS, AILLEURS.

À COURT TERME, IL NOUS FAUT EN EFFET SORTIR D'UNE SITUATION DE CRISE PARTICULIÈREMENT COMPLEXE QUI CONDITIONNE LA SURVIE DE LA COMMUNAUTÉ. JE VOUS EN DIRAI DONC, À TITRE PRÉLIMINAIRE, QUELQUES MOTS.

LES ÉLÉMENTS DE CETTE CRISE VOUS SONT, JE PENSE, SUFFISAMMENT FAMILIERS POUR QUE JE NE M'Y ATTARDE PAS. JE LES RAPPELLERAI SIMPLEMENT BRIÈVEMENT. D'ABORD UNE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE VICTIME, SI J'OSE DIRE, DE SON PROPRE SUCCÈS ET QUI, APRÈS NOUS AVOIR EN DE NOMBREUX DOMAINES ASSURÉ L'AUTO-SUFFISANCE ALIMENTAIRE À LAQUELLE NOUS ASPIRIONS, POUSSE À LA CONSTITUTION DE SURPLUS CONSIDÉRABLES QUE NOUS NE POUVONS ÉCOULER ET QUI PÈSENT D'UN POIDS CONSIDÉRABLE SUR LE BUDGET COMMUNAUTAIRE.

ENSUITE, ET CECI EST LIÉ, UN BUDGET, ALIMENTÉ PAR DES RECETTES QUI SONT PLAFONNÉES PAR LE TRAITÉ, ET QUI ATTEINT CETTE ANNÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS CE PLAFOND, POSANT AINSI CRÔMENT EN TERMES FINANCIERS LE PROBLÈME DE L'AVENIR DE LA COMMUNAUTÉ ET EN PARTICULIER DE SA POLITIQUE AGRICOLE.

ENFIN, L'EXISTENCE D'UN PROBLÈME BUDGÉTAIRE PROPRE À LA GRANDE-BRETAGNE QUI, POUR DES RAISONS HISTORIQUES ET STRUCTURELLES, EST CONDUITE À CONTRIBUER AU BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ DANS UNE PROPORTION TRÈS SUPÉRIEURE À CE QU'ELLE REÇOIT DE CE BUDGET.

L'IMBRICATION DE CES PROBLÈMES BLOQUE ACTUELLEMENT LA NÉCESSAIRE MARCHÉ VERS L'AVANT DE LA COMMUNAUTÉ, QU'IL S'AGISSE DE SON ÉLARGISSEMENT OU DU DÉVELOPPEMENT DE SES ACTIONS STRUCTURELLES ET EN FAVEUR DU RENOUVEAU INDUSTRIEL.

MALGRÉ UNE VASTE NÉGOCIATION SUR LES PROPOSITIONS DÉPOSÉES DANS LE COURANT DE L'ANNÉE DERNIÈRE PAR LA COMMISSION SUR CES DIFFÉRENTS POINTS, LE CONSEIL EUROPÉEN D'ATHÈNES, EN DÉCEMBRE DERNIER, N'A PU DÉGAGER UNE SOLUTION. L'OUVRAGE EST À NOUVEAU SUR LE

MÉTIER. LA FRANCE, QUI ASSURE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES MINISTRES AU 1ER SEMESTRE ET EN PARTICULIER LE PRÉSIDENT MITTERRAND LUI-MÊME, S'ATTACHE À TROUVER LES ÉLÉMENTS D'UN ACCORD. LA COMMISSION QUE JE PRÉSIDE S'Y EMPLOIE ÉGALEMENT ACTIVEMENT. ELLE SOUHAITE QUE LE CONSEIL EUROPÉEN QUI SE TIENDRA À BRUXELLES EN MARS DÉBLOQUE LA SITUATION. FAUTE DE CELÀ, LA COMMUNAUTÉ ENTRERAIT DANS UNE CRISE TRÈS GRAVE. MAIS JE DOIS VOUS AVOUER, EN DÉPIT DES TIMIDES SIGNES D'AVANCEMENT DE LA NÉGOCIATION COMMUNAUTAIRE QUE J'AI PERÇUS RÉCEMMENT, QUE LE CHEMIN À FAIRE RESTE LONG !

X X X

CECI ÉTANT, JE VOUDRAIS, POUR UN SOIR AU MOINS, FAIRE RÉSOLUMENT PREUVE D'OPTIMISME AVEC VOUS ET TENIR LE DÉBLOCAGE DE LA COMMUNAUTÉ POUR ACQUIS.

CE DÉBLOCAGE N'EST PAS UNE FIN EN SOI. IL N'A DE SENS QUE POUR PERMETTRE À LA COMMUNAUTÉ DE PROGRESSER, À L'EUROPE DE CONSERVER DANS LE MONDE SA PLACE POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, TECHNOLOGIQUE.

LE PROBLÈME DE L'EUROPE AUJOURD'HUI, CE N'EST PAS CELUI DE LA "CONTRIBUTION BRITANNIQUE" OU LA QUERELLE DES RESSOURCES PROPRES! POUR 270 MILLIONS DE CITOYENS, C'EST BIEN AUTRE CHOSE, QUI NE S'EXPRIME PAS EN LANGAGE TECHNOCRATIQUE MAIS EN VÉRITÉS SIMPLES: PRÈS DE 13 MILLIONS DE CHÔMEURS, LE VIEILLISSEMENT DRAMATIQUE DE SECTEURS ENTIERS DE NOTRE INDUSTRIE, LA CONCURRENCE INTERNATIONALE EXACERBÉE, LE DÉFI TECHNOLOGIQUE DES ÉTATS-UNIS ET DU JAPON ...

FACE À CETTE SITUATION, QUE PEUT FAIRE LA COMMUNAUTÉ ? QUE PEUT-ELLE OFFRIR À L'ENTREPRISE ? BEAUCOUP, NON PAS SOUS LA FORME D'UN CARCAN INTERVENTIONNISTE QUI S'AVÈRERAIT LOURD, INADAPTÉ, CONTRAIRE D'AILLEURS À L'INSPIRATION LIBÉRALE DU TRAITÉ DE ROME, MAIS PAR LA CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE.

COMME VOUS LE SAVEZ, LA COMMISSION A INLIASSABLEMENT PLAIDÉ POUR UNE REPRISE DE LA CROISSANCE ET DONC POUR UNE SOLUTION DURABLE DU PROBLÈME DE L'EMPLOI PAR LA RELANCE DE L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF, MAIS CE N'EST PAS À VOUS QUE J'APPRENDRAI QU'UNE TELLE RELANCE NE SE DÉCRÈTE

PAS. LA DÉCISION D'INVESTIR EST ÉTROITEMENT LIÉE AUX PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT ET DE PROFIT DE L'ENTREPRISE. CRÉER UN CLIMAT FAVORABLE À CE DÉVELOPPEMENT, TEL EST DONC NOTRE OBJECTIF. ET NOUS AVONS, POUR Y PARVENIR, UN ATOUT CONSIDÉRABLE, POUR PEU QUE NOUS SACHIONS L'EXPLOITER : LA DIMENSION COMMUNAUTAIRE.

NE DISPOSONS-NOUS PAS D'UN MARCHÉ INTÉRIEUR DE 270 MILLIONS DE CONSOMMATEURS, D'UN POTENTIEL INDUSTRIEL, COMMERCIAL, TECHNOLOGIQUE TOTAL CONSIDÉRABLE ? NE POUVONS-NOUS AINSI RIVALISER AVEC LES ÉTATS-UNIS ET LE JAPON ? EN THÉORIE, CERTAINEMENT. MAIS LA RÉALITÉ, VOUS LE SAVEZ, EST MOINS GLORIEUSE. CE MARCHÉ INTÉRIEUR UNIFIÉ, QUI EST BEL ET BIEN UN FAIT AUX ÉTATS-UNIS N'EST CHEZ NOUS QU'UN EMBRYON ET LES CLOISONNEMENTS MULTIPLES QUI SUBSISTENT SONT AUTANT DE FREINS AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET À LA COOPÉRATION ENTRE ELLES.

LA COMMISSION S'EST DONC ATTACHÉE À MULTIPLIER LES INITIATIVES POUR DONNER UNE RÉALITÉ MONÉTAIRE, FINANCIÈRE, COMMERCIALE, JURIDIQUE À CE CADRE COMMUNAUTAIRE.

PERMETTEZ-MOI DE VOUS EN DONNER CE SOIR QUELQUES ILLUSTRATIONS, SUR TROIS POINTS, QUI, JE CROIS LE SAVOIR, VOUS TIENNENT À COEUR:

- LE SME ET L'USAGE DE L'ECU,
- LA RÉDUCTION DES OBSTACLES AUX ÉCHANGES INTRA-COMMUNAUTAIRES, - SUJET OH COMBIEN D'ACTUALITÉ ! -
- L'ÉTABLISSEMENT DE CADRES DESTINÉS À FAVORISER LA COOPÉRATION ENTRE ENTREPRISES EUROPÉENNES.

1. LE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN ET LE RÔLE DE L'ECU:

CRÉÉ IL Y A 5 ANS, LE S.M.E. EN DÉPIT DE SON INACHÈVEMENT A APPORTÉ BEAUCOUP À LA COMMUNAUTÉ ET AUX OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES EN DONNANT UNE PLUS GRANDE SÉCURITÉ AUX ÉCHANGES ET EN PERMETTANT LE MAINTIEN D'UNE CERTAINE HOMOGENÉITÉ ÉCONOMIQUE AU SEIN DU MARCHÉ COMMUN.

- LE SME CONTRIBUE EN EFFET EN 1ER LIEU, PAR LA STABILITÉ MONÉTAIRE RELATIVE QU'IL APPORTE À ASSURER UNE PLUS GRANDE PRÉVISIBILITÉ, UNE PLUS GRANDE SÉCURITÉ DANS LES TRANSACTIONS.

- LE SME A JOUÉ AUSSI UN RÔLE POSITIF POUR LA CONVERGENCE DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ (NOTAMMENT POUR LA RÉDUCTION DE L'INFLATION ET LE RÉÉQUILIBRAGE DES COMPTES EXTÉRIEURS).

- ENFIN, IL FAUT LE RECONNAÎTRE, DANS LES MOMENTS DE CRISE, L'EXISTENCE DU SME ET LE PRIX ATTACHÉ À SON MAINTIEN ONT JOUÉ UN RÔLE DÉCISIF DANS L'ADOPTION DE MESURES NATIONALES COURAGEUSES, DIFFICILES À PRENDRE, MAIS INDISPENSABLES À LA COHÉSION DE L'EUROPE!

ON NE PEUT POUR AUTANT SE CONTENTER DE CE BILAN, SI POSITIF SOIT-IL POUR L'ÉCONOMIE DE LA COMMUNAUTÉ. LE SME EXISTE, MAIS IL N'OFFRE QU'UNE ÉBAUCHE. LES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES SONT EN DROIT D'EN EXIGER PLUS.

JE PENSE EN PARTICULIER À LA NÉCESSITÉ D'Y FAIRE PARTICIPER LA LIVRE STERLING, ACTUELLEMENT HORS DU SYSTÈME, CE QUI RENFORCERAIT NETTEMENT L'EFFET DE STABILITÉ MONÉTAIRE POUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE.

JE PENSE AUSSI AU RENFORCEMENT DU RÔLE DE L'ECU. IL OFFRE DÉJÀ LE SYMBOLE D'UNE CERTAINE IDENTITÉ MONÉTAIRE EUROPÉENNE ET SON USAGE PRIVÉ, AMORCÉ IL Y A 3 ANS A CONNU UN ESSOR NOTABLE; MOYEN DE FACTURATION DE PLUS EN PLUS RÉPANDU; INSTRUMENT DE PLACEMENT CROISSANT DANS CERTAINS ÉTATS. AJOUTONS QU'IL A FAIT UNE REMARQUABLE PERCÉE SUR LES MARCHÉS OBLIGATAIRES INTERNATIONAUX, OÙ IL VIENT AUJOURD'HUI EN 4^{IÈME} PLACE.

MAIS IL FAUT FAIRE PLUS, AFIN DE FACILITER L'INTÉGRATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ ET D'ACCLIMATER PROGRESSIVEMENT L'USAGE PRIVÉ DE L'ECU. LA COMMISSION A DONC RÉCEMMENT PROPOSÉ UNE SÉRIE DE MESURES : ATTRIBUTION À L'ECU DANS TOUS LES ÉTATS MEMBRES DU STATUT DE DEVISE,

LIBÉRALISATION DES TRANSACTIONS SUR TITRES
LIBELLÉS EN ECU DANS LA COMMUNAUTÉ, DÉFINITION
D'UN STATUT DE L'ECU .

MAIS LA DÉFINITION D'UNE ZONE MONÉTAIRE
COMMUNE, LE DÉVELOPPEMENT D'UN MOYEN DE RÈGLEMENT
COMMUN NE SERAIENT PAS D'UNE GRANDE UTILITÉ SANS
LA SUPPRESSION D'UN CERTAIN NOMBRE D'ENTRAVES
AUTRES QUE MONÉTAIRES AUX ÉCHANGES.

2. L'ÉLIMINATION DES OBSTACLES AUX ÉCHANGES.

SI NOUS VIVONS DANS UN MARCHÉ "COMMUN", NOUS NE
PROFITONS PAS POUR AUTANT D'UN MARCHÉ UNIQUE ET NOUS
LE PAYONS CHER EN TERMES D'EFFICACITÉ !

LA PERSISTANCE, POUR DES RAISONS FISCALES ET
AUSSI SOUVENT BUREAUCRATIQUES DE FORMALITÉS
FRONTALIÈRES PROVOQUE L'IRRITATION DE CEUX QUI LES
SUBISSENT, COMME ON NE LE VOIT QUE TROP CES JOURS-CI,
ET FAIT PERDRE AUX ENTREPRISES ET PARTICULIÈREMENT AUX
PME TEMPS ET ARGENT (DE 5 À 10 % DE LA VALEUR DES
MARCHANDISES). C'EST LÀ QUE L'ON PEUT MESURER COMBIEN
NOUS COÛTE LA NON-EUROPE !

LE MAINTIEN, PARFOIS SUBTIL DE CLOISONNEMENTS NATIONAUX PAR L'USAGE QUI EST FAIT DES NORMES ET DES MARCHÉS PUBLICS EMPÊCHE PAR AILLEURS LES ENTREPRISES DE PROFITER DE LA DIMENSION COMMUNAUTAIRE POUR SE DÉVELOPPER.

LA COMMISSION A FAIT DE CET INDISPENSABLE ACHÈVEMENT DU MARCHÉ INTÉRIEUR L'UNE DE SES PRÉOCCUPATIONS MAJEURES, DONT L'IMPORTANCE A ÉTÉ RECONNUE PAR LE CONSEIL EUROPÉEN DE COPENHAGUE EN DÉCEMBRE 1982.

S'AGISSANT TOUT D'ABORD DES FORMALITÉS AUX FRONTIÈRES, DES PROGRÈS RÉCENTS, MÊME S'ILS SONT ENCORE TIMIDES, ONT ÉTÉ ENREGISTRÉS. AINSI LE CONSEIL DES MINISTRES EN NOVEMBRE DERNIER A-T-IL FAIT, EN SE METTANT D'ACCORD SUR UNE LISTE RÉDUITE DE DONNÉES QUE LES ÉTATS MEMBRES POURRONT EXIGER DANS LES ÉCHANGES INTRA-COMMUNAUTAIRES, UN PAS VERS L'ADOPTION DU "DOCUMENT UNIQUE", FORMULAIRE HARMONISÉ DESTINÉ À REMPLACER LES DOCUMENTS D'EXPÉDITION, DE TRANSIT ET D'IMPORTATION. DE MÊME A-T-IL PRIS UNE DÉCISION QUI FACILITERA GRANDEMENT LA LIBRE CIRCULATION DANS LA COMMUNAUTÉ DE CERTAINS PRESTATAIRES DE SERVICES

JUSQU'ICI ASTREINTS À DE LOURDES FORMALITÉS ET À DES CAUTIONS POUR L'IMPORTATION TEMPORAIRE DE LEUR ÉQUIPEMENT PROFESSIONNEL.

EN DÉCEMBRE ENFIN, LE CONSEIL A ADOPTÉ LA PROPOSITION DE LA COMMISSION SUR LA FACILITATION DES CONTRÔLES AUX FRONTIÈRES. (HORAIRES, POINTS DE PASSAGE, CONTRÔLES PAR SONDAGE, ETC ...). TOUT CECI PEUT PARAÎTRE BIEN TERRE À TERRE, MAIS VOUS SAVEZ, AU CONTRAIRE, QUE TOUS CES DÉTAILS PRATIQUES SONT ESSENTIELS À UNE VRAIE LIBÉRALISATION DES ÉCHANGES À L'INTÉRIEUR DE LA COMMUNAUTÉ. IL FAUT SOUHAITER MAINTENANT QUE LES ETATS MEMBRES APPLIQUENT CE TEXTE AU PLUS VITE.

J'ESPÈRE AUSSI, À LA LUMIÈRE DES ÉVÉNEMENTS ACTUELS, QUE LE CONSEIL COMPRENDRA L'URGENCE QU'IL Y A À ADOPTER LES PROPOSITIONS ENCORE SUR LA TABLE POUR ALLÉGER LES FORMALITÉS FRONTALIÈRES (ADOPTION DU DOCUMENT UNIQUE, PROPOSITION DE 14IÈME DIRECTIVE T.V.A. SUR LE REPORT DE PAIEMENT DE LA TAXE DUE À L'IMPORTATION QUI NE SERAIT PLUS PAYÉE À LA FRONTIÈRE, ÉLIMINATION PROGRESSIVE DES CONTINGENTS DE TRANSPORT PAR ROUTE, ETC ...)

S'AGISSANT MAINTENANT DES NORMES, DONT LA DIVERSITÉ CRÉE AUTANT D'OBSTACLES JURIDIQUES ET TECHNIQUES AUX ÉCHANGES, UN TRAVAIL CONSIDÉRABLE RESTE À FAIRE POUR ABOUTIR À L'INDISPENSABLE STANDARDISATION. SANS DOUTE UN PREMIER PAS A-T-IL ÉTÉ ACCOMPLI LORSQUE LE CONSEIL DES MINISTRES A ADOPTÉ L'AN DERNIER UNE DIRECTIVE INSTITUANT DES ÉCHANGES D'INFORMATION PRÉALABLE ENTRE LES INSTITUTS DES ÉTATS MEMBRES ET LA COMMISSION AVANT L'ADOPTION D'UNE NORME, CECI EN VUE D'ÉVITER LA CONSTITUTION DE NOUVEAUX OBSTACLES AUX ÉCHANGES.

MAIS IL FAUT ALLER BEAUCOUP PLUS LOIN. LA COMMISSION DEMANDE AUX ÉTATS MEMBRES, DANS UN 1ER TEMPS, QU'ILS SE LIVRENT À UN EXAMEN CRITIQUE DES NORMES QU'ILS ONT DÉFINIES, AFIN DE SUPPRIMER CELLES QUI N'ONT PLUS DE RAISON D'ÊTRE. PUIS LES ÉTATS MEMBRES DEVRONT ADOPTER LES PRINCIPES DE BASE D'UNE POLITIQUE EUROPÉENNE DES NORMES, DONT LES ÉLÉMENTS SONT DÉJÀ SUR LA TABLE DU CONSEIL (DÉFINITION DE NORMES COMMUNES POUR LES NOUVEAUX PRODUITS, HARMONISATION DE NORMES EXISTANTES, PROCÉDURE D'ARBITRAGE, ETC ...).

DERNIER OBSTACLE DE TAILLE SUR LA VOIE DU MARCHÉ INTÉRIEUR: L'ABSENCE D'OUVERTURE DES MARCHÉS PUBLICS, QUE RENFORCENT D'AILLEURS LES DIFFÉRENCES DES NORMES. LE CLOISONNEMENT ACTUEL EST TEL QU'IL EST AUJOURD'HUI PLUS FACILE AUX ÉTATS MEMBRES DE VENDRE LEURS TRAINS, LEURS MATÉRIELS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS, ETC... À DES ÉTATS TIERS QU'À LEURS VOISINS DU MARCHÉ COMMUN. ON TOUCHE À L'ABSURDE ! C'EST POURQUOI LA COMMISSION PROPOSE UNE PREMIÈRE OUVERTURE DES MARCHÉS, DANS LE SECTEUR DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (RECHERCHES EN COMMUN, DÉFINITION DES NORMES COMMUNES OU COMPATIBLES, OUVERTURE DES MARCHÉS PUBLICS).

LA RÉDUCTION PROGRESSIVE DE TOUS CES OBSTACLES À LA RÉALISATION D'UN VÉRITABLE MARCHÉ UNIQUE DE 270 MILLIONS D'HABITANTS DEVRAIT AINSI OFFRIR AUX ENTREPRISES DE NOUVELLES POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT, SEMBLABLES À CELLES QU'ELLES ONT EXPLOITÉES DANS LES DÉBUTS DU MARCHÉ COMMUN. CES NOUVELLES POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT PASSENT AUSSI, DE L'AVIS DE LA COMMISSION, PAR UNE COOPÉRATION ACCRUE ENTRE ENTREPRISES EUROPÉENNES. CE SERA MON 3IÈME POINT.

3. L'ÉTABLISSEMENT DE COOPÉRATIONS ENTRE ENTREPRISES EUROPÉENNES,

DU FAIT DE L'INACHÈVEMENT DU MARCHÉ INTÉRIEUR, DE L'ABSENCE DE CADRES DE COOPÉRATION APPROPRIÉS, LES ENTREPRISES EUROPÉENNES SE LAISSENT BIEN SOUVENT SÉDUIRE PAR DES COOPÉRATIONS EXTÉRIEURES À LA COMMUNAUTÉ QUI, EN DÉPIT DU RISQUE DE SUBORDINATION, ÉLARGISSENT AINSI LEUR ACCÈS AU MARCHÉ INTERNATIONAL.

LA COMMISSION ESTIME INDISPENSABLE DE REDRESSER LA BARRE PAR DES ACTIONS FAVORISANT LES COOPÉRATIONS AU NIVEAU EUROPÉEN:

- CELA SIGNIFIE TOUT D'ABORD OFFRIR UN CADRE JURIDIQUE AUX ENTREPRISES, EN PARTICULIER PAR L'ADOPTION DU GROUPEMENT EUROPÉEN D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE, QUI CONSTITUE UN INSTRUMENT SOUPLE DE COOPÉRATION, PROPOSÉ PAR LA COMMISSION DÈS 1973 ET DU PROJET DE CONVENTION RELATIVE AUX FUSIONS.

- CELA VEUT DIRE AUSSI L'ADOPTION D'UN CADRE FISCAL EUROPÉEN, NOTAMMENT POUR LES MÈRES ET FILIALES AINSI QUE POUR LES FUSIONS, SCISSIONS,

ETC ... SANS CE CADRE, PROPOSÉ PAR LA COMMISSION IL Y A LONGTEMPS DÉJÀ, IL N'EST PAS DE COOPÉRATION SÉRIEUSE POSSIBLE.

- CELA IMPLIQUE ÉGALEMENT UNE PRATIQUE DU DROIT DE LA CONCURRENCE QUI, TOUT EN ASSURANT LE STRICT RESPECT DES ART 85 ET 86 DU TRAITÉ, OFFRE AUX ENTREPRISES LE MAXIMUM DE SÉCURITÉ JURIDIQUE QUAND ELLES ENVISAGENT CERTAINS TYPES DE COOPÉRATIONS. C'EST DANS CET ESPRIT QUE LA COMMISSION SE PROPOSE D'ADOPTER UN RÈGLEMENT SUR L'EXEMPTION PAR CATÉGORIE D'ACCORDS DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT. LA COOPÉRATION INDUSTRIELLE AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DEVRAIT S'EN TROUVER FACILITÉE.

- IL EST UTILE ENFIN QUE LA COMMUNAUTÉ, AU-DELÀ DE LA DÉFINITION DE CE CADRE JURIDIQUE ET FISCAL, INCITE LES ENTREPRISES À REGROUPER LEURS FORCES AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE POUR MENER CERTAINES ACTIONS INDISPENSABLES POUR ASSURER NOTRE AVENIR TECHNOLOGIQUE ET INDUSTRIEL.